

## LETTRE D'INFORMATION DU DONNEUR DE TISSUS

Madame, Monsieur,

Votre chirurgien est amené à vous poser une prothèse de hanche ou de genou. Pour cela, une partie du fémur ou du tibia doit être enlevée pour permettre la fixation de la prothèse.

Dans le cadre du don de tissus et avec votre accord, ces parties d'os pourront être utilisées ultérieurement pour une greffe osseuse chez d'autres patients souffrant d'un traumatisme ou d'une pathologie osseuse. Elles pourront éventuellement être utilisées à des fins de recherche scientifique.

BIOBank, banque de tissus française, est autorisée par l'ANSM pour récupérer et préparer des greffons osseux humains en vue d'une utilisation thérapeutique ou scientifique. A ce titre, BIOBank sollicite votre accord pour la récupération des parties de tissu osseux retirées lors de votre intervention. Ce don de tissu est réalisé avec le concours de votre chirurgien, il n'entraîne aucun risque ni aucun frais à votre charge.

BIOBank engage sa responsabilité sur le strict respect de l'éthique et des règles de sécurité sanitaire en conformité avec le Code de la Santé Publique et en application des principes suivants :

- le don est gratuit, anonyme (le bénéficiaire n'a pas connaissance de l'identité du donneur) et sans publicité.
- un entretien médical et des analyses de sang sont effectués pour valider le don. Les analyses comprennent la recherche d'infections transmissibles, notamment par le virus HIV, les virus des hépatites B et C, le virus HTLV et par la syphilis. Les résultats de ces examens sont confidentiels, conservés par la banque de tissus et transmis au chirurgien, chargé d'en donner la signification au donneur. Un échantillon de sérum est conservé à visée de biovigilance.
- l'identité du donneur est enregistrée sur ordinateur par la banque de tissus en conformité avec les règles de protection des données personnelles.

Concernant ce dernier point, la transmission de votre identité à BIOBank a pour but de faciliter la traçabilité des données biologiques et médicales nécessaires à la sécurisation des greffons osseux.

Toutes les données personnelles collectées par BIOBank dans le cadre de ses activités répondent aux exigences juridiques de l'Article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les modalités de traitement sont disponibles sur le site internet de BIOBank ([www.biobank.fr](http://www.biobank.fr)) dans la rubrique « Base juridique », notamment votre droit d'accès et de rectification des informations.

BIOBank vous remercie par avance de votre don.

### Partie à compléter par le donneur en cas d'acceptation

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir eu la possibilité de poser les questions que je pensais nécessaires, avoir reçu les réponses satisfaisantes et les avoir comprises. Je confirme que toutes les informations que j'ai fournies sont, à ma connaissance, exactes. J'autorise la récupération par BIOBank des parties de tissu osseux retirées lors de mon intervention chirurgicale et la réalisation d'un dépistage sérologique de maladies transmissibles.

Date de l'intervention :

Nom :

Prénom :

Fait le :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »